

Compte Rendu du Conseil Municipal du 7 Octobre 2004

L'an deux mil quatre, le sept octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOISSELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Date de la convocation : 1^{er} octobre 2004

Étaient présents : Anne BLONDEAU, Pierre BOISSELIER, Bruno CAZZARO, Jean-Louis CHOQUET, Gabriel COUTURIER, Armand DUMONT, Véronique MENZEL, Alain MONNOT, Jacques PLUMEJEAUD, Dominique ROLLAND.

Absent excusé : Marie-Louise CHRISTOPHEL

Secrétaire de séance : Armand DUMONT

A 20 h 30, le Maire déclare la séance ouverte.

I) Approbation du procès verbal du 9 septembre 2004.

Le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2004 est adopté à l'unanimité et signé.

II) Affaires Financières

Ø DM n°4 – Budget Communal

Le Maire propose la DM suivante :

Investissement	Dépenses	Recettes
D2183-126 : Équipement et matériel (ordinateur Gazette)	1.000,00€	
D2184-126 : Équipement et matériel (panneau d'affichage Mairie)	1.000,00€	
D2315-155 : Voirie	6.000,00€	
R10222 : FCTVA		8.000,00€
Total	8.000,00€	8.000,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la proposition de DM n°4 du Budget Communal ci-dessus.

Ø Tarifs Funiculaire au 1^{er} janvier 2005

Monsieur le Maire indique que le Conseil d'Exploitation de la Régie des Remontées Mécaniques, propose une augmentation d'environ 2% des tarifs du funiculaire pour la saison 2005.

Tarifs Individuels funiculaire	Pour mémoire tarifs 2004	Tarifs 2005
Aller Retour Adulte	10,50€	10,70€
Aller Retour Enfant	6,20€	6,30€
Aller Simple Adulte	6,80€	6,90€
Aller Simple Enfant	4,50€	4,60€

Tarifs Groupes funiculaire (plus de 20 personnes ou famille)	Pour mémoire tarifs 2004	Tarifs 2005
Aller Retour Adulte	7.50€	7,70€
Aller Retour Enfant	4.20€	4,30€
Aller Simple Adulte	5.30€	5,40€
Aller Simple Enfant	3.50€	3,60€

Parapentistes	Pour mémoire tarifs 2004	Tarifs 2005
Carnet de 10 trajets	35.00€	35,00€

Via Ferratistes	Pour mémoire tarifs 2004	Tarifs 2005
Accès + descente Adulte	6.80€	6,90€
Accès + descente Enfant	4.50€	4,60€
Descente Adulte	4.20€	4,30€
Descente Enfant	3.00€	3,10€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 2 voix contre (Véronique MENZEL et Dominique ROLLAND) et 8 voix pour, de valider les tarifs Funiculaire au 1^{er} janvier 2005 présentés ci-dessus.

Ø Ski de fond 2004-2005

Monsieur le Maire expose que pour vendre des vignettes ski de fond, il est obligatoire de verser une participation à l'association Ski Nordique du Dauphiné. Sur les saisons dernières, il a été observé que le montant de cette participation étant élevé, elle a

englouti l'intégralité du chiffre d'affaire réalisé. De ce fait, le conseil d'exploitation de la Régie des Remontées mécaniques propose de continuer à damer les pistes de fond comme les années précédentes mais de laisser l'accès gratuit à tous.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rendre l'accès aux pistes de ski de fond gratuit pour la saison 2004-2005.

Ø Congrès des Maires

Monsieur le Maire rappelle que deux adjoints, Jean-Louis CHOQUET et Alain MONNOT, et lui-même se rendront au Congrès des Maires qui se déroulera à Paris du 16 au 18 novembre prochain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que la commune prendra en charge les frais de transport par train et d'inscription au congrès pour les trois élus. Les frais d'hébergement et de restauration restant à la charge des élus.

III) Travaux

Ø Aménagement de la Cure

Suite à la réunion travaux de la semaine dernière, Monsieur le Maire rappelle la trame du projet d'aménagement de la cure.

Il est envisagé l'aménagement :

- Ø du garage en une grande salle de réunion / exposition qui serait accessible à tous, commune, associations etc...
- Ø 2 grandes pièces au rez-de-chaussée réservées à la paroisse,
- Ø 1 grand gîte de groupe et un studio sur 2 étages.

Une commission a été composée avec pour membres Jean-Louis CHOQUET, Véronique MENZEL et Pierre BOISSELIER. Un membre de la Paroisse sera associé à cette commission à titre consultatif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mandater le Maire pour consulter et choisir un Maître d'œuvre pour lancer l'étude du projet.

Ø Aménagement de la Gare Haute du Funiculaire

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de la Gare Haute du Funiculaire qui viserait à la requalification des parties du bâtiment non utilisées par l'activité Funiculaire en une salle d'exposition et un atelier d'artisan.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 1 abstention (Dominique ROLLAND) et 9 voix pour de mandater le Maire pour consulter et choisir un Maître d'œuvre pour lancer l'étude du projet.

IV) Administration Générale

Ø Autorisation de passage en terrain communal câble HTA

La construction de la chaufferie bois de l'OPAC nécessite le déplacement d'un câble HTA. Monsieur le Maire présente une demande d'autorisation de passage de ce câble en souterrain sur une parcelle communale cadastrée AC110.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention de passage de ce câble souterrain sur la parcelle AC110.

V) Questions diverses

Ø Station d'épuration Pré Lacour

Monsieur le Maire informe que le Maître D'œuvre demande un délais supplémentaire pour la remise de l'Avant Projet Détaillé (APD) du fait des contraintes qu'impliquent le projet et annonce que le budget de 400.000€ sera dépassé et qu'il s'emploie à une estimation plus détaillée.

La date de présentation de l'APD est repoussée à fin octobre afin que le dossier de demande subvention puisse en tout état de cause être transmis au Conseil Général avant la fin de l'année 2004.

Ø Conseil d'Administration de l'Office du Tourisme

Le 4 novembre 2004

***La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée
au Jeudi 25 Novembre 2004 à 20h30.
(Préparation le Jeudi 25 novembre 2004 à 20h00, à confirmer)***

La séance est levée à 21h30.